

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 11 décembre 2024

N°10

**Objet : Renouvellement des
contrats de projets - chargés de
mission études déchets**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)
KUHN Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'article L332-24 du code général de la fonction publique relatif aux contrats de projets,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 — article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2022 n°12 portant création de deux emplois de chargés de mission études déchets ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 6 juin 2023 concernant la réorganisation du pôle déchets ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 octobre 2023 n°8 portant modification des contrats des chargés de mission ;

Considérant la nécessité de renouveler les deux contrats afin de tenir compte des besoins du service dans le cadre des projets mis en place ainsi que son organisation,

Considérant que l'estimation du coût annuel chargé des 2 postes est de 95 036,85€.

Provence Alpes Agglomération (PAA) est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages et assimilés.

Dans le cadre de la poursuite de l'objectif de réduction des déchets, plusieurs actions sont définies :

- Elaboration, mise en œuvre et suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- Harmonisation des systèmes de collecte et des consignes de tri,
- Mise en œuvre du tri à la source des biodéchets et de sa collecte séparée,
- Instauration de la tarification incitative,
- Elaboration et application d'un plan de communication annuel.

Afin de mener à bien ces projets, il convient de renouveler les deux contrats de projet : 2 ETP pour une durée de deux ans.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Renouveler deux emplois non permanents d'une quotité respective de 1 ETP chacun pour assurer les missions énoncées, pour une durée de 2 ans,
- Définir les caractéristiques du contrat de projet ainsi qu'il suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail
Du 01/01/2025 au 31/12/2026	2 Catégorie B	Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) Harmonisation des systèmes de collecte et des consignes de tri Mise en œuvre du tri à la source des biodéchets et de sa collecte séparée Instauration de la tarification incitative Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel	Temps complet

- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents relatifs aux contrats de projet renouvelés ou de nouveaux contrats en cas de recrutement d'un nouvel agent sur l'un de ces postes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés pour 1 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE : 18 DEC. 2024



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20241211-10_11122024